



Monnaie finance

Quelle gestion des crises de la dette souveraine?. La réforme de la comptabilité de l'Etat. Fondements historiques du secret bancaire en Suisse. Comment expliquer la volatilité des marchés?

Problèmes économiques
La Documentation française

3 €

Problèmes économiques

N° 2.826
8 octobre 2003

Monnaie et finance

CRISE DE LA DETTE SOUVERAINE

Les caractéristiques de la dette souveraine depuis les années 1980

Revue de l'OFCE

Sandrine Levasseur et Christine Riffart

La montée en puissance des marchés financiers, et notamment des marchés obligataires, a profondément modifié les caractéristiques de la dette souveraine des pays émergents au cours de la dernière décennie. Les économies émergentes se trouvent de plus en plus exposées au risque de reflux des capitaux. Et face aux crises, les ressources du FMI ne sont pas infinies...

Quelle architecture financière internationale après le rejet de la proposition Krueger ?

La Lettre du CEPII

Jérôme Sgard

Avancée en 2001 par le Fonds monétaire international à travers son numéro deux, Anne Krueger, la proposition de « loi de faillite pour les Etats », baptisée MRDS (mécanisme de restructuration de la dette souveraine) n'a finalement pas été retenue. Elle présentait pourtant de nombreux avantages. Malgré cet échec, le débat sur la gestion des crises de dette avance. L'idée de mettre en place une règle de restructuration des émissions obligataires souveraines à travers les clauses d'action collective (CAC), de nature contractuelle à la différence du MRDS à caractère statutaire, progresse tant parmi les opérateurs financiers que du côté des pays émergents. Cette voie n'est toutefois pas sans risques. L'auteur s'interroge notamment sur la place du FMI dans cette nouvelle architecture.

Prévenir et résoudre les crises : quelles autres pistes ?

Conseil d'analyse économique

Daniel Cohen et Richard Portes

Après l'abandon de la proposition Krueger, les auteurs proposent quelques pistes de réflexion pour favoriser la résolution ordonnée des crises de la dette des pays émergents. Afin de prévenir la crise, un pays dont les écarts de taux commencent à dépasser 300 à 400 points de base devrait se rapprocher du FMI de façon à restaurer la confiance des opérateurs de marché. Ainsi, le FMI s'apparenterait à un « prêteur en premier ressort ». Au-delà de ces mesures préventives, l'extension des CAC (clauses d'action collectives) et la mise en œuvre de gels temporaires des remboursements de la dette pendant une courte durée, devrait s'imposer.

FINANCES PUBLIQUES

Raisons et enjeux de la réforme de la comptabilité de l'État

La Revue du Trésor

Loïc Levoyer

Les effets de la construction européenne et la revendication - de plus en plus forte dans l'opinion publique - d'une d'optimisation de la gestion étatique ont conduit l'État à réformer son système comptable. Les dispositions comptables de la loi organique du 1er janvier 2001 entreront en vigueur le 1er janvier 2005 et seront effectivement applicables aux lois de finances afférentes à l'année 2006 et aux années ultérieures. Celles-ci introduisent de profondes transformations dans la gestion des finances publiques : la comptabilité publique va désormais se rapprocher davantage qu'auparavant de l'analyse financière et va passer d'une culture de moyens à une culture de résultats.

HISTOIRE BANCAIRE

Les fondements historiques du secret bancaire en Suisse

Finance et bien commun

Marc Perrenoud

Fortement présents sur les marchés internationaux, les établissements financiers suisses sont touchés par la crise dès 1930. C'est de cette époque que date - afin de rassurer les milieux bancaires soumis au contrôle d'une commission créée en novembre 1934 - l'introduction par une loi fédérale du secret bancaire. Lors de la Seconde Guerre mondiale, le rôle de la place financière helvétique ne va cesser de se renforcer. Au cours des années 1945 et 1946, les fortes pressions diplomatiques exercées par les Alliés sur le gouvernement helvétique ne parviendront

pas à ce que soit mis un terme au principe du secret bancaire, qui demeurera en définitive un des piliers du système financier suisse.

DECRYPTER LES MARCHES

Comment expliquer la volatilité des marchés boursiers ?

FMI Bulletin

Le phénomène de la volatilité passionne les observateurs et les analystes des marchés boursiers depuis l'apparition de ces derniers en Europe au XVII^e siècle. Une récente analyse portant sur la période 1973 – 2002 souligne à ce sujet le lien étroit entre la conjoncture et les fluctuations des marchés en général. Néanmoins, la volatilité de la bourse a été surtout influencée par des facteurs géographiques et nettement moins par des facteurs sectoriels.

Année d'édition : 2003 32 pages, 21x27 cm
Réf. : 3303332028269 ISSN : 0032-9304